



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2017-124

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2017-09-26-001 - Arrêté SCAED-17-72 composition commission de surendettement (3 pages)

Page 3

UD 27 DIRECCTE

27-2017-09-19-002 - 2017-66 Christelle TRIPLET (1 page)

Page 7

Préfecture de l'Eure

27-2017-09-26-001

Arrêté SCAED-17-72 composition commission de
surendettement

PREFET DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-17-72
relatif à la composition de la commission départementale
de traitement des situations de surendettement des particuliers
de l'Eure

Le Préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU :

- le code de la consommation, et notamment les articles L. 331-1 à L. 333-7 et R. 331-1 à R. 335-4 ;
- la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 portant réforme du crédit à la consommation ;
- le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- la désignation du membre titulaire justifiant d'une expérience dans le domaine juridique par l'union départementale des associations familiales de l'Eure en date du 6 juillet 2017 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La commission départementale de l'Eure de traitement des situations de surendettement des particuliers est compétente territorialement pour l'ensemble du département de l'Eure et fixe son siège dans les locaux de la succursale d'Evreux de la Banque de France.

ARTICLE 2 : La composition de la commission départementale de surendettement des particuliers est fixée comme suit :

- Membres de droit :

- Le préfet, président, ou sa déléguée, Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Eure. En cas d'empêchement de cette dernière, elle pourra être remplacée par M. Guillaume PAIN, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Eure.

- Le directeur départemental des finances publiques de l'Eure, vice-président, ou son délégué, M. Daniel LECHAT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion publique. En cas d'empêchement de ce dernier, il pourra être remplacé par M. Vincent DARTEVELLE, inspecteur des finances publiques ;
- Le directeur départemental de l'Eure de la Banque de France ou son représentant ;

- Membres désignés :

Sur proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement :

- *En qualité de titulaire :*
M. Arnaud BLOQUEL, responsable pré-contentieux des particuliers – Crédit agricole de Normandie Seine – Cité de l'agriculture – chemin de la Bretèque – BP 800 – 76238 BOIS GUILLAUME CEDEX ;
- *En qualité de suppléant :*
Mme Sandrine DESCAMPS, responsable métiers – BNP Paribas personal finance – 20 avenue Georges Pompidou – 92595 LEVALLOIS-PERRET ;

Sur proposition des associations familiales et de consommateurs de l'Eure :

- *En qualité de titulaire :*
M. André LEFEBVRE, fédération départementale Familles de France ;
- *En qualité de suppléant :*
M. Pierre BRUNET, union fédérale des consommateurs "Que-Choisir" Eure ;

Au titre de la personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie familiale et sociale :

- *En qualité de titulaire :*
Mme Céline LEFEVRE, conseillère en économie sociale et familiale - UTAS Sud Evreux – Infra-territoire 2 Evreux le Neubourg – Maison du Département – 19 rue Saint-Louis – 27000 EVREUX ;
- *En qualité de suppléant :*
Mme Karine LANGLOIS, conseillère en économie sociale et familiale – UTAS Est Vernon – Infra-territoire 1 Les Andelys Gaillon – Centre médico-social – rue Paul Michel – 27600 GAILLON ;

Au titre de la personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

- *En qualité de titulaire :*
Mme Maria LACROIX, union départementale des associations familiales de l'Eure (UDAF27) ;
- *En qualité de suppléant :*
Non désigné.

ARTICLE 3 : Les membres désignés sont nommés pour une durée de deux ans à compter du 20 mars 2017.

En cas d'absence prolongée de l'un des membres, ou des suppléants, il pourra être mis fin à leur mandat avant l'expiration de la période de deux ans.

ARTICLE 4 : En l'absence du préfet et du responsable départemental de la direction générale des finances publiques de l'Eure chargé de la gestion publique, la commission sera présidée par le délégué du préfet ou son représentant. En l'absence de ce dernier, elle sera présidée par le délégué du responsable départemental de la direction générale des finances publiques de l'Eure chargé de la gestion publique.

ARTICLE 5 : Le secrétariat de la commission est assuré par le représentant dans le département de l'Eure de la Banque de France.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral n° SCAED 17-06 du 20 mars 2017 est abrogé.

ARTICLE 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le responsable départemental de la direction générale des finances publiques de l'Eure, chargé de la gestion publique, et le représentant dans le département de l'Eure de la Banque de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Evreux, le

26 SEP. 2017

Le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale


Anne Lapierre-Lacassagne

UD 27 DIRECCTE

27-2017-09-19-002

2017-66 Christelle TRIPLET

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE*

**Récépissé de déclaration 2017-66
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP831744933**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5

Le préfet de l'Eure

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Eure le 19 septembre 2017 par Madame CHRISTELLE TRIPLET en qualité de GERANTE, pour l'organisme TRIPLET SERVICES A LA PERSONNE dont l'établissement principal est situé 1 RUE DES ROUTOIRS 27850 MENESQUEVILLE et enregistré sous le N° SAP831744933 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

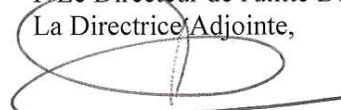
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Évreux, le 19 septembre 2017

Pour le Préfet de l'Eure
P/Le Directeur de l'unité Départementale,
La Directrice Adjointe,



Christine FARA